Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260609-19_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 19-04-2026-CM : Réintégration dans le patrimoine communal de l'ancien site du poste de refoulement Ker Annick de SBAA

Dans le cadre du transfert des compétences eaux potable et assainissement intervenu au 1er janvier 2019, la ville de Binic-Etables-sur-Mer a mis à disposition auprès de Saint Brieuc Armor Agglomération le poste de relevage ainsi que les réseaux associés sur le site de Ker Annick situé au nord de sa parcelle 007 AI0333.

Suite à l'effondrement d'une partie de la falaise sur laquelle était implantée ce poste de relevage, des travaux ont été réalisés afin d'éloigner le poste et les réseaux de la zone impactée par les effondrements.

Le poste de relevage de Ker Annick a été désaffecté et n'est plus utilisé dans le cadre de l'exploitation de la compétence eaux usées de Saint Brieuc Armor Agglomération.

Saint Brieuc Armor Agglomération demande de restituer à la ville de Binic-Etables-sur-Mer du site désaffecté.

La commune retrouvera l'ensemble des droits et obligations attachées aux biens désaffectés.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 19 mai 2026 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire ou son représentant à réintégrer ce bien dans son patrimoine et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Le Maire
Erwann LARUPT

COMMUNE BINIC-ETABLES-SUR-MER CÔTES D'ARMOR